

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) SUR LES COMMUNES D'APREMONT, ARBENT, BEARD-GEOVREISSIAT, BELLEDOUX, BELLIGNAT, BOLOZON, BRENOD, BRION, CEIGNES, CHARIX, CHEVILLARD, CONDAMINE, DORTAN, ECHALLON, GEOVREISSET, GROISSIAT, IZENAVE, IZERNORE, LANTENAY, LE POIZAT-LALLEYRIAT, LES NEYROLLES, LEYSSARD, MAILLAT, MARTIGNAT, MATAFELON-GRANGES, MONTREAL-LA-CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OUTRIAZ, OYONNAX, PEYRIAT, PORT, SAINT-MARTIN-DU-FRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, VIEU D'IZENAVE**

Par arrêté n°28/2025 du 14/01/2025, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération sur les 36 communes du PLUIH.

Cette enquête est organisée conformément aux articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

Le projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur les communes d'Apremont, Arbent, Béard-Géovreissiat, Belleydoux, Bellignat, Bolozon, Brénod, Brion, Ceignes, Charix, Chevillard, Condamine, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izernore, Lantenay, Le Poizat-Lalleyriat, Les Neyrolles, Leyssard, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-La-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Port, Saint-Martin-Du-Fresne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu-d'Izenave est soumis à enquête publique :

**Du lundi 10 février 2025 à 09h00 au mardi 11 mars 2025 à 18h00, inclus, aux jours et heures d'ouverture des mairies.**

## Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'évaluation environnementale, l'avis des Personnes Publiques Associées, les décisions de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), l'arrêté ouvrant l'enquête publique, les délibérations relatives à la procédure et les annonces légales.

## Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Monsieur Patrick RUFFILI
- Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Florent PELIZZARO

## Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr)
- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur
- Aux jours et heures d'ouverture des mairies

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

## Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies d'Oyonnax, Arbent, Géovreisset, Martignat, Izernore, Nurieux-Volognat, Brénod, Nantua et Saint-Martin-Du-Fresne lors des permanences suivantes :

- **Le lundi 10 février 2025 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Oyonnax**
- **Le jeudi 13 février 2025 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Arbent**
- **Le mardi 18 février 2025 de 14h30 à 17h30 en mairie de Géovreisset**
- **Le jeudi 20 février 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Martignat**
- **Le lundi 24 février 2025 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Izernore**
- **Le jeudi 27 février 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Nurieux-Volognat**
- **Le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 de 09h00 à 12h00 en mairie de Brénod**
- **Le lundi 3 mars 2025 de 09h00 à 12h00 en mairie de Nantua**
- **Le jeudi 6 mars 2025 de 15h00 à 18h00 en mairie de Saint-Martin-du-Fresne**

## Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture des mairies
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5948>
- Par courrier, adressé à Monsieur Patrick RUFFILI commissaire enquêteur dans les lieux d'enquête en mairies d'Oyonnax, Arbent, Géovreisset, Martignat, Brénod, Izernore, Nurieux-Volognat, Nantua et Saint-Martin-du-Fresne
- Par message électronique, à l'adresse suivante : [enquete-publique-5948@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5948@registre-dematerialise.fr)
- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).